

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## **Postulat**

(formulaire de dépôt)

Scanné le :

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

## Titre du postulat

Expertises judiciaires: Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles?

## Texte déposé

Le Code de procédure civile fédéral du 19 décembre 2008 avait pour principal objectif une accélération de la procédure. Si cet objectif est demeuré un vœux pieux, pour diverses raisons parfois complexes, force est de constater que l'on peut d'emblée mettre en exergue la problématique des expertises judiciaires,

L'expertise judiciaire est réglementée aux art. 183 et suivants CPC. Il paraît également utile de rappeler que l'expertise est non seulement utile et utilisée dans le cadre d'une procédure au fond pour résoudre des questions techniques, mais plus régulièrement dans le cadre de procédures d'expertises avant procès (de compétence de la Justice de paix, art. 93 CPC).

Or, la mise en pratique de ces expertises se heurte à divers problèmes pratiques souvent difficilement surmontables.

Il y a d'abord le choix de l'expert sur lequel les parties peinent à se mettre d'accord ; l'expert proposé peut bien évidemment renoncer à la mission qui lui est confiée (par exemple pour des raisons de surcharge de travail). Le choix de l'expert se trouve encore complexifié par la difficulté de trouver des experts disponibles acceptant de fonctionner à titre d'expert. Or, que cela soit dans les divers domaines du droit de la construction, de la responsabilité médicale notamment, la pénurie

d'experts se fait cruellement sentir. D'où d'innombrables échanges de courriers, interpellations diverses, demandes de prolongations de délais, aux seules fins de trouver un expert et, un expert qui accepte son mandat.

Il devient parfois impossible de trouver des experts dans le canton de Vaud, voire en Suisse, par exemple dans le domaine médical dès qu'un hôpital universitaire est concerné, au vu de l'interdépendance entre ces hôpitaux et des problèmes de récusation.

Ce genre de recherches peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années ; il n'est pas rare de devoir patienter un à deux ans pour voir l'expertise être mise en œuvre.

Une fois surmonté l'obstacle du choix de l'expert, les parties se trouvent souvent confrontées à des demandes d'avances de frais (les honoraires pressentis de l'expert doivent être avancés par les parties) et dont les montants paraissent parfois exorbitants et souvent très variables pour un même type d'expertise. Cela constitue un nouvel obstacle, cette fois d'ordre financier, à la mise en œuvre de l'expertise, et donc à l'avancement du procès, et par voie de conséquence à l'administration de la Justice.

Faut-il encore préciser qu'il n'existe pas dans le canton de Vaud et dans les principaux cantons suisses, de liste officielle d'experts auxquels les parties peuvent, cas échéant, faire appel.

Par ce postulat, nous proposons que le Conseil d'Etat étudie sérieusement cette problématique et examine, d'entente avec l'Ordre judiciaire, la meilleure façon d'établir des listes officielles d'experts, experts qui auront eu quelques connaissances de procédure civile et qui sont reconnus par les Tribunaux. Nous proposons également que l'on étudie l'élaboration d'un tarif pour les frais d'expertise.

Commentaire(s)	
Conclusions	
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	X
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	
(c) prise en considération immédiate	Γ

Nom et prénom de l'auteur :

Marc-Olivier Buffat

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature

Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch

## Liste des députés signataires – état au 1er juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durusse! José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dóminique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbei Florence # RML	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc 13874	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Gregory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie Vc U (W
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1er juillet 2017

	and any and ordinated ordinated to	
<b>Jobin</b> Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice () Ed//	Rydio Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
<b>Liniger</b> Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
<b>Lohri</b> Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane Soloto	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc M
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre